

DECISION N° 191-2023

Portant validation de devis de la société JOSSE pour acquisition d'une lame de déneigement

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société JOSSE concernant l'acquisition d'une lame à neige MAGSI adaptable sur notre tracteur Kubota 4200 pour effectuer plus facilement le déneigement des rues du centre-ville de la collectivité ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°07906 de la société JOSSE d'un montant total de 5376 euros HT.